

PRÊT BONIFIÉ IMMOBILIER

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

RÉSIDENCE PRINCIPALE • IMMOBILIER NEUF OU ANCIEN
CONSTRUCTION • RACHAT DE SOULTE

Nous vous accompagnons
dans votre projet immobilier



CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
01 71 25 17 00
(coût d'un appel local)

Rendez-vous sur
WWW.CSF.FR/PBIMJ

Le PBIMJ est soumis à conditions, consultez-les sur WWW.CSF.FR/PBIMJ

(1) Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2020.

(2) Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1^{ère} année, lors de la réalisation du Prêt Bonifié Immobilier du Ministère de la Justice aux agents du ministère de la Justice.

• Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - Courrier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 (www.orias.fr), a été désignée avec son partenaire prêteur Banque EDL SNC (SNC au capital de 133 286 460 € - Siège social : 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orias.fr)) pour distribuer le Prêt Bonifié Immobilier du Ministère de la Justice. Une adhésion au Fonds Mutuel de Garantie, une assurance et une adhésion pour le co-emprunteur de l'agent du Ministère de la Justice seront exigées pour l'obtention de ce prêt.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0027 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 980 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine : SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour acheter au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

GROUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE

Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRÉTIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF